

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 27 JANVIER 2020 à 19H30	Page 1 /9

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 21 Janvier 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** - Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mme **DEPAIX** – MM. **MARTIN** – **LALOUETTE** –
Mme **DUPLESSIS C.** – **DUPLESSIS E.** – MM. **SORAIS** – **KLIMCZAK** – **CHARRIER** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme **BERGMANN** à Mme **DEPAIX**

Mme **AUROUX** à M. **KLIMCZAK**

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 16/12/2019 à l'unanimité,

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- **2019.12.16/62** : Bail locatif 3 rue Perdue Logement n°2 en faveur du groupement de gendarmerie Départementale d'Indre et Loire pour une période de six ans à compter du 01/12/2019 pour un loyer mensuel de 320,90 €
- **2020.01.09/01** : Mise à disposition de salles en faveur de Mme **HENRY**, à titre gratuit, afin d'organiser la campagne électorale de l'élection municipale 2020 les 15/01/2020, 12/02/2020, 3,11 et 12/03/2020.
- **2020.01.14/02** : Mise à disposition de salles en faveur de M. **CHARRIER**, à titre gratuit, afin d'organiser la campagne électorale de l'élection municipale 2020 les 10 et 13/03/2020.t
- **2020.01.17/03** : Contrat de maintenance pour le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales avec la société **SOA** pour un montant minimum annuel de 5.000,00 € H.T, et un montant maximum annuel de 20.000,00 € H.T.
- **2020.01.17/04** : Contrat pour le feu d'artifice 2020 avec la société **SEDI EQUIPEMENTS** pour un montant de 17.916,67 € H.T.
- **2020.01.21/05** : Mise à disposition de salles en faveur de Mme **HENRY**, à titre gratuit, afin d'organiser la campagne électorale de l'élection municipale 2020 les 6 et 10/02/2020.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**

- **Subvention USEAB – 2020-2021**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 126.300,00 €, en faveur de l'USEAB – au titre de la saison 2020-2021 :

Fonctionnement	120.000,00 €
Action spécifique (Festirun)	2.500,00 €
Action spécifique (sport adapté)	1.500,00 €
Subvention exceptionnelle	2.300,00 €
TOTAL	126.300,00 €

Approbation à l'unanimité

- **Subvention AOCC – 2020-2021**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 305.000,00 €, en faveur du Club « Avoine Olympique Chinon Cinois », au titre de la saison 2020-2021 :

Fonctionnement	300.000,00 €
Action spécifique (Tournoi jeunes)	5.000,00 €
TOTAL	305.000,00 €

Approbation à l'unanimité

- **Subvention ABG – 2020-2021**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 160.000,00 €, en faveur du Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2020-2021.

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec le Club "Avoine Beaumont Gymnastique". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention Club d'Echecs – 2020-2021**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 44.100,00 €, en faveur du Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2020.

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention Associations sportives – 2020-2021**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Monsieur ALBERT propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Association	Subvention de fonctionnement	Vote du Conseil municipal
Société de pêche	3.200,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de chasse	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Cercle de la Véronnaise	1.800,00 €	Approbation à l'unanimité
Véron Triathlon	5.000,00 €	Approbation à l'unanimité
CCE 37	6.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Sport Santé Chinon	5.000,00 €	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1
Avoine Sport Boule	2.000,00 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1
Avoine Sport Boule Action spécifique (tournoi stage découverte)	830,00 €	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1
Cyclo Sport Chinonais (Action spécifique)	3.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Confluence Plongée	6.000,00 €	Approbation à l'unanimité
A cheval l'Escapade	10.000,00 €	Approbation à l'unanimité
TOTAL	45.330,00 €	Approbation à l'unanimité

Les subventions exceptionnelles et spécifiques seront versées sous réserve de la présentation des bilans des actions.

Compte tenu de leur implication au sein des associations :

Messieurs SORAIS et DALY ne prennent pas part au vote concernant la subvention Sport Santé Chinon
Monsieur ALBERT ne prend pas part au vote concernant la subvention Cyclo Sport Chinonais

Monsieur LALOUETTE s'abstient pour la subvention Sport Santé Chinon, car l'association n'a pas présenté le budget prévisionnel lors de la Commission sport.

Il indique qu'étant membre du bureau de l'USEAB il a assisté à la présentation de l'embryon de l'activité sport santé.

A ce jour, il trouve regrettable que plusieurs associations se soient emparées de cette activité sans mutualiser leurs moyens, alors qu'il s'agit d'une activité importante pour les personnes bénéficiaires.

Monsieur SORAIS explique qu'ils ont été les premiers à laisser la porte ouverte à l'USEAB mais qu'il n'y a pas eu d'accord de trouvé. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'entente mais le changement de présidence de l'USEAB permettra peut-être de nouvelles négociations.

Il indique également qu'il n'avait pas le budget prévisionnel avec lui lors de la Commission sport mais qu'il peut le transmettre si besoin.

Monsieur Godoy précise que l'USEAB propose trois activités sport santé en Taiso, Gym volontaire et Yoga.

Monsieur FERDOEL s'abstient pour la subvention Avoine Sport Boule.

○ **Subvention Associations diverses – 2020-2021**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Madame BERTAULT propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	Sommes
AFM Téléthon	750,00 €
Association des Anciens Combattants (ADAC)	700,00 €
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €
Club Le Temps de Vivre	1.400,00 €
Lire et Dire	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Société de Protection des Animaux	100,00 €
Amicale du Personnel	360,00 €
Association des riverains Levée : Le Danger	100,00 €
Club ERCA	1.400,00 €
Image Club du Véron	1.000,00 €
Image Club du Véron (exceptionnelle)	1.150,00 €
Comité de jumelage HEEMSEN	1.500,00 €
Protection civile	200,00 €
Harmonie de Huismes	500,00 €
Harmonie du Véron	500,00 €
Maison Dutilleux Joy	2.500,00 €
TOTAL	13.060,00 €

Compte tenu de son implication au sein de l'association, Madame BERTAULT ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Association des Anciens Combattants.

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention Domaine scolaire – 2020-2021**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Madame BERTAULT propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
USEP (Fonctionnement)	400,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.520,00 €
TOTAL	3.820,00 €

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

- **Acquisition de parcelles – Rue Jean Brémard**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Monsieur DESBLACHES propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles détaillées comme suit :

- AL 668 d'une superficie de 2 871 m²
- AL 216 d'une superficie de 1 485 m²
- AL 214 d'une superficie de 3 645 m²
- AL 394 d'une superficie de 11 644 m²

Soit une surface totale de 19 645 m².

Ces parcelles appartiennent à Monsieur René Moreau et Madame Ghislaine Martin, domiciliés à Avoine – 13 Rue Jean Brémard.

Un bornage sera peut-être nécessaire et la surface pourrait être sensiblement modifiée.

A cet effet, il convient de préciser que cette acquisition est arrêtée à la somme forfaitaire de 25.000 € (vingt-cinq mille euros).

Ces parcelles sont situées rue Jean Brémard et classées en zone Ni et NLi (zone classée naturelle, de loisirs et inondable).

Les frais d'agence et de notaire seront à la charge de la collectivité.

Approbation à l'unanimité

- **Plan d'adressage – Indemnisation en faveur des structures disposant de statuts**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Suite à la délibération en date du 17/12/2018 relative au plan d'adressage engagé dans le cadre des travaux du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune d'Avoine, et de l'indemnisation des particuliers,

Il conviendrait d'examiner la possibilité d'indemniser la modification des statuts de toutes structures (entreprise, commerce...) impactées par ce changement d'adresse.

En effet, il a été constaté que cette démarche opérée par un cabinet d'expertises comptables auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, impactait financièrement le responsable de l'établissement ou de la structure ;

Pour une raison d'équité des habitants et des structures implantées sur le territoire de la commune, il est proposé :

- De valider le principe de remboursement de ces frais liés au changement d'adresse en faveur de ces structures.
- D'indemniser le demandeur, sous réserve de présentation des justificatifs relatifs aux différents frais (prestation d'un cabinet d'expertises et les frais d'enregistrement d'actes par le Greffe du Tribunal de Commerce).

Madame BERTAULT précise que les frais de changement de statut des entreprises effectué par un expert-comptable sont d'environ 600 € et l'enregistrement du nouveau K-bis près du greffe du Tribunal d'environ 15 €.

Approbation à l'unanimité

- **SIEIL Participation financière Enfouissement des réseaux de télécommunication Le Néman CD 7 Tranche 3**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Monsieur DESBLACHES rappelle au Conseil que lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, il avait été décidé de participer financièrement à la réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux de dissimulation du réseau de télécommunication au Néman CD 7 Tranche 3 (SIE 576-2016) pour la somme estimative de 97.986,70 € H.T net.

Le SIEIL a réalisé la coordination de la maîtrise d'ouvrage de la dissimulation du réseau de télécommunication. Le coût réel lié à cette prestation s'élève à la somme de 108.852,39 € H.T net

Monsieur DESBLACHES précise que l'opérateur en charge de la gestion des réseaux télécoms ne participe plus financièrement à l'enfouissement des réseaux.

Approbation à l'unanimité

- **Convention entre le Département, la commune d'Avoine relative à l'entretien de l'aménagement de sécurité réalisé sur une section de la RD 122 (rue Lucien Rouzier)**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Dans le cadre du programme de sécurisation de l'entrée du parking du stade Marcel Vignaud, la commune a souhaité réaliser un plateau surélevé, sur une section de la RD 122, en agglomération, afin de modérer la vitesse des usagers, au droit de cet équipement sportif recevant du public.

A cet effet, Monsieur DESBLACHES soumet au Conseil Municipal, la convention entre le Département et la commune relative à l'entretien de cet aménagement de sécurité réalisée sur une section de la RD 122.

Monsieur DESBLACHES précise que la limite d'agglomération située en aval du parking du stade a été reportée en amont. De ce fait, l'entretien de ce nouveau tronçon est à la charge de la commune.

Approbation à l'unanimité

- **Présentation de l'Avant-Projet Sommaire relatif à l'aménagement et l'accessibilité des locaux de la Mairie**

Monsieur DESBLACHES présente au Conseil les aménagements prévus dans les locaux de la Mairie et au sein des services techniques. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer les conditions acoustiques, thermiques, de clarté et d'accessibilité des bâtiments.

A cet effet, il est prévu au sein des services techniques la création d'un bureau, la reconfiguration de la porte d'entrée et du bureau du secrétariat ainsi que l'agrandissement des vestiaires hommes.

Arrivée de Monsieur CHARRIER à 19h56.

Concernant le bâtiment Mairie, l'accueil sera réaménagé avec une borne d'accueil, la création d'un bureau pour le service police. L'accueil du service culturel sera organisé en deux bureaux avec cloison vitrée et des rangements.

Enfin, le local archive du 2^{ème} étage sera agrandi pour accueillir les archives culture.

- **Personnel**

- **Participation à la consultation organisée par le CDG d'Indre et Loire pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion (CDG) d'Indre et Loire a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service;

Le CDG peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il convient donc :

- de charger le Centre de Gestion d'Indre et Loire d'organiser, pour le compte de la commune, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- de préciser que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants
 - Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/ paternité/ adoption.
 - Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires):
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/ paternité/ adoption.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat: quatre ans, à effet au 1er janvier 2021.
- Régime du contrat: capitalisation.

La collectivité s'engage à fournir au CDG, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2019/2020**

- **Contrat**

Intervenant : Michel DALY

Il est soumis au Conseil Municipal les contrats suivants :

- Contrat de cession émanant de la 709 Production pour la prestation de « MARJOLAINE PIEMONT » prévue le 31 Janvier 2020 à 21h45, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 1.337,31 € TTC.

- Contrat de cession émanant de l'association LA CURIEUSE pour la prestation de «LALALA NAPOLI » prévue le 3 avril 2020 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 4.093,40 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Festival Avoine Zone Groove 2020**

- **Contrats**

- Contrat de cession émanant de la SAS LIVE NATION pour la prestation de «SKIP THE USE » prévue le 26 juin 2020 à 20h30, pour un montant de 31.650,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de ALLO FLORIDE PRODUCTIONS pour la prestation de «BOB SINCLAR » prévue le 26 juin 2020 à 22h30, pour un montant de 52.750,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de W SPECTACLE DIAWARA pour la prestation de «FATOUMATA DIAWARA» prévue le 27 juin 2020 à 20h30, pour un montant de 16.880,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de la SAS OLYMPIA PRODUCTION pour la prestation de «VITAA SLIMANE» prévue le 28 juin 2020 à 19h00, pour un montant de 84.400,00 € TTC.
- Convention de mandat billetterie – WEEZEVENT pour un montant de 3.425,00 € TTC

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 2

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part au conseil des remerciements qui ont été adressés :

- Mme CLAIR Raymonde remercie l'équipe municipale pour le colis de Noël et transmet ses vœux pour 2020,
- Monsieur et Madame SUARD Gilbert, Lydie et leurs enfants remercie la municipalité pour la carte de condoléances suite au décès de leur mère,
- L'association A cheval avec l'Escapade remercie la municipalité pour la remise en état du chemin communal situé derrière les carrières,
- Le PSPG de Chinon transmet ses vœux pour 2020.
- Les élèves des classes de CM1 et CM2 remercie la municipalité pour avoir permis à 75 enfants de participer au voyage scolaire à Vallorcine.

M. CHARRIER accuse réception du bilan du festival 2019 et souhaiterait l'obtention du budget prévisionnel du festival pour 2020.

M. GODOY indique que les résultats d'appel d'offres n'étant pas tous connus, le budget prévisionnel ne peut être transmis à ce jour.

M. CHARRIER informe que dans la rue Jean Brémard, les deux lampadaires qui devraient être allumés sont hors service, ce qui a provoqué la chute d'un piéton à cause d'un potelet qu'il n'avait pas vu.

M. DESBLACHES indique que le SIEIL et l'entreprise CITEOS ont été saisis de cette demande mais que le délai d'intervention de l'entreprise est assez long.

M. SORAIS s'interroge sur le démarchage à domicile qui serait fait pour le compte du SIEIL, afin de vérifier l'ampérage des compteurs électriques des particuliers.

M. DESBLACHES et M. GODOY précisent qu'aucune entreprise n'est mandatée pour faire du démarchage à domicile sur la commune. Une information sera affichée en ce sens sur le panneau dynamique. Par ailleurs, le SIEIL est en charge uniquement des réseaux de distribution d'énergie électrique et n'intervient jamais chez les particuliers.

M. KLIMCZAK ajoute qu'il en est de même des démarchages pour les certificats d'isolation des habitations, or ce n'est pas une obligation.

M. GODOY informe le Conseil que les journalistes remettent à l'ordre du jour la fermeture de deux réacteurs du CNPE, ce qui est erroné.

En effet, cette annonce s'inspire d'une mise à l'enquête publique du programme annoncé fin 2018 par le gouvernement. Il s'agit d'un programme conditionné à la capacité à répondre au besoin de consommation. Et pour l'instant les réacteurs de Chinon vont subir les visites décennales régulièrement programmées. Le projet est de parvenir à 50% d'électricité d'origine nucléaire en 2035.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

